



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C046	Elaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du Standard Régional FSC Bassin du Congo de ROUGIER GABON aux sites de Leke et de Moyabi.			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a>	Concessionnaire	<a href="#">Patrice Bigombé Logo</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
40.000	24.200	40 % de l'intervention	07.05.2014	2 mois	2 mois

Commentaires
<p>Un appel d'offre a été lancé en mars 2014 pour cet appui. Patrice Bigombe (Cameroun), Prosper Ngoma (République du Congo), Jérôme Lewis (UK), Norbert Ngami (Gabon) ont été invités à soumissionner. Seul Patrice Bigombé a présenté une offre et a remporté le contrat d'une valeur de 18.200€. Fort de sa connaissance du Groupe Rougier et de sa position d'expert privilégié auprès de Rougier, il a été en mesure d'imposer 120€/j d'honoraire additionnels comparé au travail identique qu'il a mené au Cameroun pour le Groupe Rougier (voir C028).</p> <p>Le financement du PPECF couvre les billets d'avion internationaux et les honoraires des consultants (Frais généraux), l'expert Principal (400 €/j x 35j), l'assistant cartographe (200 €/j x 21j) et l'atelier de formation (6.000 €). La contribution de ROUGIER Gabon couvre les frais de per diem des experts à Libreville et sur le terrain, l'hébergement/restauration sur sites forestiers, les déplacements à l'intérieur du pays et les salaires du personnel ROUGIER qui sont formés.</p>

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 3</b> : L'Organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.
<b>Mots clés</b> Peuples Autochtones, Droit communautaire, Principe 3 FSC, Développement local, Droit d'usage, Gabon
<b>Résumé de l'intervention</b> Le Principe 3 du nouveau Référentiel du FSC pour le Bassin du Congo pose, entre autres, deux nouvelles exigences relatives, d'une part, au consentement libre, informé et préalable (CLIP) des Peuples Autochtones, d'autre part, le gestionnaire forestier, en collaboration avec les Peuples autochtones « Pygmées », doit sensibiliser et informer les autres communautés sur leurs droits. En effet, l'audit de certification de la gestion forestière de ROUGIER GABON de

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p>juin 2013 dans les CFAD de Léké et de Moyabi ont relevé des non conformités sur l'application des exigences du Principe 3 du nouveau Standard Régional FSC pour le Bassin du Congo sur les droits des Peuples Autochtones.</p> <p>Pour résoudre les DAC émises lors de cet Audit, ROUGIER GABON a sollicité une assistance technique pour l'accompagner dans la réalisation des actions correctives et la mise à jour de la stratégie peuples autochtones « Pygmées » de l'entreprise pour qu'elle soit conforme aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo, notamment le principe 3 sur le respect des droits des peuples autochtones.</p> <p>Messieurs Patrice BIGOMBE et Christian ZIWE (CERAD) ont dans le cadre de cette mission, conduite de Juin à Juillet 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rencontré les responsables des organisations d'appui aux droits des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon (MINAPYGA et ADCPAG), ainsi que les autres parties prenantes principales au Gabon sur la thématique des peuples autochtones « Pygmées » afin d'évaluer la faisabilité des actions prescrites par l'audit de certification forestière.</li> <li>▪ mis à jour la stratégie peuples autochtones de ROUGIER GABON (modification de la Déclaration Gestion Forestière Responsable, modification des procédures de cartographie sociale participative des droits d'usages coutumiers, d'identification et de gestion des conflits, de gestion des plaintes et de recrutement, modification du guide de marquage des sites, du guide de réalisation de la carte sociale participative, de la fiche de contrôle et de suivi-évaluation des sites relevés par la cartographie sociale participative, du texte du memorandum d'entente et du cahier de charges contractuelles de la cartographie sociale participative et élaboration du document de la stratégie peuples autochtones de ROUGIER GABON) ;</li> <li>▪ mis à jour les cartographies sociales participatives des villages de communautés locales et de peuples autochtones riverains des CFAD de Mouyabi et de Léké ;</li> <li>▪ organisé et tenu des ateliers de présentation, de discussion et de validation des résultats des cartographies sociales participatives ainsi réalisées suite à quoi la signature des memorandum d'entente sur les modes de gestion participative des sites et ressources relevés par les cartographies sociales participatives et de la reconnaissance de participation des tierces parties aux activités de ROUGIER GABON en faveur des communautés locales et des peuples autochtones, était possible.</li> </ul>
<p><b>Commentaires</b></p>
<p>Il faut remarquer que cette intervention est la deuxième du genre chez Rougier, après celle réalisée en Octobre 2013 à la SFID Mbang par le même consultant.</p>

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un rapport d'assistance technique à Rougier Gabon pour l'élaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du FSC ;</li> <li>▪ une version publique du rapport ;</li> <li>▪ une analyse de situation des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon ;</li> <li>▪ l'identification et l'évaluation des performances des organisations d'appui aux droits des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon ;</li> <li>▪ l'évaluation de la faisabilité des actions prescrites par l'audit de certification forestière de juin 2013 ;</li> <li>▪ cartographies sociales participatives des villages de communautés locales et de peuples autochtones riverains des CFAD de Mouyabi et de Léké mise à jour ;</li> <li>▪ la signature des memorandum d'entente sur les modes de gestion participative des sites et ressources relevés par les cartographies sociales participatives et de la reconnaissance de participation des tierces parties aux activités de ROUGIER GABON en faveur des communautés locales et des peuples autochtones.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p>
<p>L'assistance technique a permis d'évaluer la faisabilité des DAC émise à Rougier Gabon en 2013 relatif au Principe 3 du FSC, et proposé des synergies avec des organisations locales spécialisées en vue de faciliter la mise en œuvre des actions correctives.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p>
<p>Les résultats de cette assistance technique pourront bénéficier à d'autres concessionnaires du Gabon, qui font face à la même problématique. L'intervention a permis de négocier une collaboration technique entre Rougier et certaines organisations locales spécialisées sur cette thématique. Ces organisations pourront mettre à profit leurs expériences dans d'autres concessions.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'assistance technique a permis d'identifier (05) organisations d'appui aux droits des peuples autochtones au Gabon MINAPYGA, BRAINFOREST, ADCPAG, EDZENGUI et AGAFI, et pour lesquelles 02 (MINAPYGA et ADCPAG) sont disposées à collaborer avec ROUGIER GABON pour la réalisation des actions d'appui au développement des peuples autochtones « Pygmées » Babongo dans la province du Haut-Ogoué ;</li> <li>▪ L'appui démontre bien l'importance du principe 3 du référentiel FSC et rassure les bailleurs que ces aspects sensibles sont réellement pris en compte.</li> </ul>

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les **peuples autochtones « Pygmées » ne font pas encore l'objet d'une reconnaissance officielle spécifique au Gabon** car la Constitution et la législation Gabonaises n'établissent pas de distinction entre les peuples autochtones et les autres populations du pays. De ce fait, l'Assistance technique a **recommandé de ne pas établir de différence dans la réalisation de ces activités entre les populations locales Bantu et les peuples autochtones « Pygmées »** Babongo, pour éviter de créer ou renforcer des conflits et exposer les peuples autochtones « Pygmées » Babongo à la jalousie et aux représailles des populations locales Bantu ;
- **plutôt que de différencier les deux groupes de populations dans le principe du travail avec elles, il faut les différencier dans la nature et le type de projets à réaliser avec elles ;**
- en phase II, **ne pas accepter le salaire/temps des personnes qui sont formés par l'appui comme étant une contribution du bénéficiaire.** Cette pratique fait croire que le bénéficiaire contribue financièrement largement à l'activité toutefois ces personnes ne font que leur travail journalier pour résoudre des DAC ;
- le Groupe Rougier avait déjà exprimé, sur base de ses expériences au Cameroun, le désir fort de collaborer avec le prestataire avant le lancement de l'AO, **une négociation en gré à gré aurait été plus bénéfique pour le PPECF car la procédure a permis au prestataire de gonfler les prix ;**
- ce type d'interventions d'urgence à la résolution de DAC aide concrètement les concessionnaires, qui ne disposent pas toujours de l'expertise requise, et devrait être maintenu en Phase II du PPECF.

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TDR C046](#)



[Rapport d'Assistance technique à ROUGIER Gabon pour l'élaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du FSC](#)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Formations sur les aspects sociaux de la certification- TFT \(C010\)](#)



[Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière de la SODEFOR \(RDC\) \(C021\)](#)



[Revue du Principe 3 FSC© à la SFID Mbang \(Cameroun\) \(C028-C031\)](#)



[Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) » \(C040\)](#)



[Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



[Rapport « études socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 » \(C093\)](#)

De manière globale, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. L'évolution du contexte politique a été marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente ». Au moment de l'évaluation approximativement 50% des fonds disponibles pour les mesures (8,140 Mio. €) ont été engagés et/ou dépensés. La performance globale du programme PPECF est classée au niveau 2 (bon), sur la base des critères de l'OCDE/DCD (Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique) : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Enfin, il est recommandé de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a ralentissement de la dynamique certification dans la sous-région.

#### Commentaires

M. Falkenberg a lors de son évaluation comparé la situation après 18 mois de mise en œuvre avec la situation rencontrée et les objectifs émis par de la mission de faisabilité en 2009 (soit 3 ans avant le démarrage du PPECF). Dans son offre technique la GFA avait déjà indiqué plusieurs incohérences dans la fixation des objectifs quantitatifs du programme (p.e. que le temps nécessaire pour une entreprise de passer du niveau aménagement vers le niveau FSC-FM nécessite plus de 4 ans et qu'il est donc illusoire de penser que le PPECF I puisse atteindre 10 Mio ha certifié FSC-FM s'il n'existe pas au moins autant d'entreprises certifiées légalité ; ou encore la sortie d'un nouveau référentiel FSC-FM Bassin du Congo, beaucoup plus exigeant depuis la sortie de l'étude de faisabilité) et avait déjà présenté des objectifs plus réalistes dans sa proposition technique qui n'ont pas été considérés par la mission d'évaluation à mi-parcours. Une évaluation vis-à-vis de l'offre technique (validée par la KfW et la COMIFAC) aurait été plus objective. D'ailleurs, plusieurs recommandations vont dans le sens que le programme avait déjà anticipé.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'évaluation à mi-parcours du PPECF et des recommandations pour la suite de la phase ;
- une recommandation pour s'engager avec des entreprises d'un niveau de gestion durable moins élevé dans une deuxième phase.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'intervention a permis de :

- faire une évaluation technique à mi-parcours du PPECF ;
- de présenter une évaluation de l'impact des appuis techniques apportés aux différentes catégories bénéficiaires du programme ;
- de mettre en exergue les acquis, les manquements et les priorités à venir du Programme ;
- adresser des recommandations pour recadrer le PPECF vers ses objectifs, avec la collaboration de ses PTF.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les concessionnaires, ONG et bailleurs ont été impliqués dans l'évaluation et leurs recommandations pris en compte dans le rapport ;
- le consultant a particulièrement demandé au PPECF de se concerter d'avantage avec les autres programmes et projets actifs dans le Bassin du Congo.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'intervention a offert une bonne opportunité aux partenaires techniques et financiers du PPECF (Administration forestière, Agences de coopération, ONG, prestataires et Entreprises forestières) d'émettre des avis sur la mise en œuvre du Programme (Collaboration, manquements, pertinence des appuis, améliorations souhaitées ...).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents ;
- l'évolution du contexte politique est marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente » avec une exception d'envergure si toutefois elle devait se matérialiser : la prise en compte de la certification notamment PEFC/PAFC dans les textes règlementaires de la République du Congo ;
- la recommandation de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », malgré le ralentissement de la dynamique vers la certification dans la sous-région a été bénéfique pour stabiliser les surfaces certifiées autour de 5 Mo d'ha ;
- mais, **les évolutions contextuelles du bassin du Congo (entre 2016 et 2017, près d'un million d'hectares certifiés Légalité (OLB, VLC), dans le bassin du Congo sans intervention du PPECF) montrent qu'il s'avère nécessaire d'orienter davantage la phase II du PPECF vers ces niveaux dits inférieurs (Certificats de Légalité) pour espérer faire évoluer significativement les surfaces certifiées du bassin du Congo à court et à moyen terme.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

- Rapport interne au PPECF, non publié sur le site Web. Pour plus d'infos, veuillez-vous adresser au PPECF, la GFA ou la KfW/COMIFAC.

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)